

Notre référence : P3240-4

Le 4 mars 2004

Destinataires : Toutes les banques
Sociétés de fiducie et de prêt fédérales
Sociétés d'assurance-vie fédérales
Sociétés d'assurances multirisques fédérales
Associations coopérative de crédit fédérales
Sociétés de secours mutuels

c.c : Organismes provinciaux de réglementation et de surveillance
Association canadienne des assureurs de marketing direct
Association des banquiers canadiens
L'Association Fraternelle Canadienne
Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.
Autorités canadiennes en valeurs mobilières
Centrale des caisses de crédit du Canada
Bureau d'assurance du Canada
Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
L'Association des compagnies de fiducie du Canada

Objet : Le Groupe d'action financière (GAFI) met à jour de la liste des pays et territoires non-coopératifs (PTNC)

Dans un communiqué diffusé le 27 février 2004, le GAFI, dont le Canada est membre, annonçait qu'en raison de réformes importantes mises en œuvre en Ukraine et en Égypte, ces pays seront retranchés de la liste des PTNC. Le GAFI a toutefois indiqué qu'il continuera de suivre de près les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent qui seront déployées dans ces pays.

Pour obtenir la liste des pays et territoires dont le nom figure sur la liste des PTNC, veuillez consulter le communiqué du GAFI, à l'adresse suivante : http://www1.oecd.org/fatf/NCCT_fr.htm.

Les institutions financières fédérales actives au Canada sont priées d'accorder une attention particulière aux activités et aux opérations avec les personnes, y compris les sociétés et les institutions financières, qui exercent des activités dans les PTNC. Il est recommandé d'examiner les opérations avec ces personnes et entités en faisant preuve de diligence raisonnable et de prudence.

Le [Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada \(CANAFE\)](http://www.canafe.gc.ca) (www.canafe.gc.ca) a également émis [une circulaire](#) à ce sujet.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le surintendant auxiliaire,
Secteur de la réglementation

Julie Dickson